

CONDITIONS D'ADMISSION BACHELOR ORIENTATION JAZZ

Etat au 14.11.2016 (ce document annule et remplace toutes autres dispositions)

Les compétences musicales et artistiques pour l'admission en Bachelor seront consultables sur le site internet.

CONCOURS D'ADMISSION: DU 3 AU 8 AVRIL 2017

1) EXAMEN INSTRUMENTAL

Présenter une liste de 10 compositions de styles différents et de tempis contrastés (p. ex. jazz ternaire & binaire, latin, musiques actuelles, composition personnelles, etc). Cette liste doit contenir au moins 5 standards de jazz. Dans tous les 10 morceaux une improvisation de la part du candidat doit être prévue.

Apporter 5 copies de chaque morceau en ut. Tous les titres doivent être interprétés de mémoire. L'accompagnement sera assuré par un trio professionnel.

La liste du répertoire pour l'examen doit être envoyée avec le dossier d'inscription complet, ainsi qu'une copie de chaque partition.

Déroulement :

- 1) Le candidat choisit le premier titre qu'il souhaite interpréter.
- 2) Le jury sélectionne 1 – 2 autres titres de la liste. Si une composition personnelle du candidat est choisie, elle peut être interprétée avec le trio d'accompagnement ou en solo.
- 3) Improvisation auditive :
 - A) Le candidat écoute une grille harmonique de 8 mesures (tempo medium / lent) qui sera jouée deux fois. Il improvise ensuite sur cette grille.
 - B) Le candidat improvise sur un accord tenu.
N.B. Pour les batteurs : création d'un groove sur une ligne de basse ou un pattern jouée par les accompagnateurs.
- 4) Lecture à vue : une composition de type „jazz standard“ ou „musique actuelle“ comprenant un thème écrit et une grille harmonique à improviser. N.B. Pour les batteurs : une lecture binaire et une lecture ternaire.
- 5) Entretien et feedback.

2) EXAMEN THEORIQUE :

Harmonie, solfège, rythme

- 1) Examen écrit :
 - dictée mélodique à 1 voix
 - dictée harmonique diatonique à 3 sons – dictée d'intervalles – dictée et identification de modes
 - analyse harmonique d'un thème standard (extrait)
 - progression d'accords à 4 sons dans une tonalité (sans renversements) ; les accords contiendront des extensions, mais celles-ci ne doivent pas être reconnues
- 2) Examen oral (l'évaluation se fait directement après le passage instrumental) :
 - mélodie simple chantée en lecture à vue (8 mesures)
 - lecture à vue rythmique (8 mesures, jusqu'à la double croche).

Une copie de l'examen théorique d'un précédent concours est disponible à titre d'exemple à l'adresse suivante :

http://www.hemu.ch/fileadmin/user_upload/documents/Admissions/jazz/examen_admission_theorique_2010.pdf